

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**TRUSHOT 2.0™ NETTOYANT PUISSANT & DÉGRAISSANT**

Version 2.0

Date de révision 02.07.2025

Date d'impression 02.07.2025

Spécification Numéro: 350000035900

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit** : TRUSHOT 2.0™ NETTOYANT PUISSANT & DÉGRAISSANT**UFI** : X6E6-F3UW-800Q-86TE**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange** : Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)**Utilisations déconseillées** : Non identifié**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité** : SC Johnson Professional SAS,
3/5 rue du Pont des Halles,
94656 Rungis Cedex, FR**Téléphone** : +33 (0) 141801130**Adresse e-mail** : infofrance-scjpro@scj.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence** : n° d'appel d'urgence ORFILA : 01.45.42.59.59**RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification en accord avec le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Classification dangereuse	Catégorie de danger	Identification des dangers
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Catégorie 1	Peut être corrosif pour les métaux.
Corrosion cutanée	Catégorie 1	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	Provoque de graves lésions des yeux.
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	Peut irriter les voies respiratoires.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	Catégorie 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage en conformité avec le Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP)

Symboles de danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**TRUSHOT 2.0™ NETTOYANT PUISSANT & DÉGRAISSANT**

Version 2.0

Date de révision 02.07.2025

Date d'impression 02.07.2025

Spécification Numéro: 350000035900

**Mention d'avertissement**

Danger

Contient

2-phénoxyéthanol

Isotridécanol éthoxylé

1-amino-2-propanol

Oxyde de diméthyllaurylamine

Mentions de danger

(H290) Peut être corrosif pour les métaux.

(H314) Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

(H361) Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

(H335) Peut irriter les voies respiratoires.

(H412) Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

(P308 + P313) EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

(P303 + P361 + P353) EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

(P305 + P351 + P338) EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(P301 + P330 + P331) EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

(P501) Éliminer le contenu/récipient selon les consignes de tri de votre commune.

(P202) Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

(P280) Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.

(P261) Éviter de respirer les aérosols.

Mentions EUH

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

(EUH210) Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Réglementations pour les détergents: **Contient**
de 15 à 30% agents de surface non ioniques, moins de 5% Agents de surface amphotères, parfum**2.3 Autres dangers**: **Perturbateur endocrinien**
Le mélange ne contient aucune substance à une concentration supérieure à 0,1 % m/m qui figurent sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison des propriétés perturbant le système endocrinien.**Substances PBT et vPvB**

Le mélange ne contient aucune substance à une concentration supérieure à

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**TRUSHOT 2.0™ NETTOYANT PUISSANT & DÉGRAISSANT**

Version 2.0

Date de révision 02.07.2025

Date d'impression 02.07.2025

Spécification Numéro: 350000035900

0,1 % m/m qui répond aux critères de classification persistante, bioaccumulable et toxique ou très persistante et très bioaccumulable conformément à l'annexe XIII.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2 Mélanges****Composants dangereux:**

Nom Chimique	No.-CAS/No.-CE	Reg. No.	Classification en accord avec le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Pourcentage de poids	Limites de concentration spécifique, facteurs M et estimation de la toxicité aiguë (ETA)
2-phénoxyéthanol	122-99-6 / 204-589-7	01-2119488943-21	Toxicité aiguë Catégorie 4 H302 Lésions oculaires graves Catégorie 1 H318 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 H335	>= 20.00 - < 30.00	ETA : Oral(e) = 1,850 mg/kg Espèce: Rat Cutané = > 2,214 mg/kg Espèce: Lapin Inhalation = > 0.057 mg/l Espèce: Rat
Isotridécanol éthoxylé	9043-30-5 /		Lésions oculaires graves Catégorie 1 H318 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 3 H412 Toxicité aiguë Catégorie 4 H302	>= 20.00 - < 30.00	ETA : Oral(e) = 1,000 mg/kg Espèce: Rat Cutané = > 2,000 mg/kg Espèce: Rat Inhalation = Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**TRUSHOT 2.0™ NETTOYANT PUISSANT & DÉGRAISSANT**

Version 2.0

Date de révision 02.07.2025

Date d'impression 02.07.2025

Spécification Numéro: 350000035900

Nom Chimique	No.-CAS/No.-CE	Reg. No.	Classification en accord avec le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Pourcentage de poids	Limites de concentration spécifique, facteurs M et estimation de la toxicité aiguë (ETA)
1-amino-2-propanol	78-96-6 / 201-162-7	01-2119475331-43	Corrosion cutanée Catégorie 1B H314 Toxicité aiguë Catégorie 4 H312 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1 H318 Toxicité pour la reproduction Catégorie 2 H361f	>= 10.00 - < 20.00	ETA : Oral(e) = 2,813 mg/kg Espèce: Rat Cutané = 1,851 mg/kg Espèce: Lapin Inhalation = > 3.46 mg/m3 Espèce: Rat
Oxyde de diméthyllaurylamine	308062-28-4 / 931-292-6	01-21119490061-47	Toxicité aiguë Catégorie 4 H302 Irritation cutanée Catégorie 2 H315 Lésions oculaires graves Catégorie 1 H318 Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1 H400 Danger à long terme	>= 1.00 - < 5.00	Facteur M Aigu = 1 ETA : Oral(e) = 1,064 mg/kg Espèce: Rat Cutané = > 2,000 mg/kg Espèce: Lapin Inhalation = Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**TRUSHOT 2.0™ NETTOYANT PUISSANT & DÉGRAISSANT**

Version 2.0

Date de révision 02.07.2025

Date d'impression 02.07.2025

Spécification Numéro: 350000035900

Nom Chimique	No.-CAS/No.-CE	Reg. No.	Classification en accord avec le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Pourcentage de poids	Limites de concentration spécifique, facteurs M et estimation de la toxicité aiguë (ETA)
			(chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 2 H411		

Substance VLEP					
hydroxyde de sodium	1310-73-2 / 215-185-5	01-2119457892-27	Corrosion cutanée Catégorie 1A H314 Lésions oculaires graves Catégorie 1 H318	>= 0.10 - < 0.50	ETA : Oral(e) = Donnée non disponible dermique = Donnée non disponible Inhalation = Donnée non disponible SCL: Corrosion cutanée Catégorie 1A H314 >= 5 % Corrosion cutanée Catégorie 1B H314 2 - < 5 % Irritation cutanée Catégorie 2 H315 0.5 - < 2 % Irritation oculaire Catégorie 2 H319 0.5 - < 2 %

Informations supplémentaires

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**TRUSHOT 2.0™ NETTOYANT PUISSANT & DÉGRAISSANT**

Version 2.0

Date de révision 02.07.2025

Date d'impression 02.07.2025

Spécification Numéro: 350000035900

- Inhalation : Amener la victime à l'air libre.
En cas de troubles respiratoires, consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Rincer immédiatement la peau avec de grandes quantités d'eau.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 à 20 minutes.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- Ingestion : Ne PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Yeux : Provoque de graves lésions des yeux.
Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
- Effet sur la peau : Provoque des brûlures graves de la peau.
Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
- Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.
Peut irriter le système respiratoire.
Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
- Ingestion : Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.
Peut provoquer des douleurs abdominales.
Provoque des brûlures de l'appareil digestif.
Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Sauf indication contraire, voir la description des mesures de premiers secours.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**TRUSHOT 2.0™ NETTOYANT PUISSANT & DÉGRAISSANT**

Version 2.0

Date de révision 02.07.2025

Date d'impression 02.07.2025

Spécification Numéro: 350000035900

- Approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Inapproprié : Non identifié
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
- 5.3 Conseils aux pompiers** : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Se référer à la norme EN ou nationale correspondante.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** : Utiliser un équipement de protection individuelle.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : En dehors des conditions normales d'utilisation éviter les rejets dans l'environnement.
Éviter qu'une grande quantité de produit n'arrive dans les égouts.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Nettoyer les résidus sur le site où le produit s'est répandu.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques** : Équipement de protection individuel, voir section 8.
Pour les considérations relatives à l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** : Équipement de protection individuel, voir section 8.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Porter un équipement de protection individuel.
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**TRUSHOT 2.0™ NETTOYANT PUISSANT & DÉGRAISSANT**

Version 2.0

Date de révision 02.07.2025

Date d'impression 02.07.2025

Spécification Numéro: 350000035900

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités** : Conserver dans le conteneur d'origine.
Ne pas congeler.
Conserver hors de la portée des enfants.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** : Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs Limites d'Exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	mg/m3	ppm	Type d'exposition	Liste
hydroxyde de sodium	1310-73-2	2 mg/m3			FR_TWAS

Se référer à la norme EN ou nationale correspondante.

8.2 Contrôles de l'exposition

- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.
Gants en Nitrile - Épaisseur 0,12mm; Temps de passage > 2 heures.
- Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité
- Protection de la peau et du corps : Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Autres informations : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Contrôles de l'exposition de l'environnement : Voir section 6.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Aspect : liquide
- Couleur : incolore
- Odeur : Florale fruitée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**TRUSHOT 2.0™ NETTOYANT PUISSANT & DÉGRAISSANT**

Version 2.0

Date de révision 02.07.2025

Date d'impression 02.07.2025

Spécification Numéro: 350000035900

pH	: 14 à (25 °C)
Point de fusion/point de congélation	: de -20°C à 0°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 100 °C
Point d'éclair	: > 93.3 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas inflammable.
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	: Non mesuré car le point éclair est supérieur à 100°C.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	: Test non applicable pour ce type de produit.
Pression de vapeur	: Non mesuré car le point éclair est supérieur à 100°C.
Densité de vapeur relative	: Non mesuré car le point éclair est supérieur à 100°C.
Densité relative	: 1.0311 g/cm ³ à 25 °C
Solubilité(s)	: soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Test non applicable pour ce type de produit.
Température d'auto-inflammabilité	: Non mesuré car le point éclair est supérieur à 100°C.
Température de décomposition	: Test non applicable pour ce type de produit.
Viscosité cinématique	: similaire à l'eau
Caractéristiques des particules	: Non requis car le mélange est un liquide.

9.2 Autres informations

Autres informations : Non identifié

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1 Réactivité** : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**TRUSHOT 2.0™ NETTOYANT PUISSANT & DÉGRAISSANT**

Version 2.0

Date de révision 02.07.2025

Date d'impression 02.07.2025

Spécification Numéro: 350000035900

d'utilisation.

- 10.2 Stabilité chimique** : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Aucun(e) à notre connaissance.
- 10.4 Conditions à éviter** : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
- 10.5 Matières incompatibles** : ATTENTION! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits, Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

Nom	Méthode	Espèce	Dose
Produit	DL50 Calculé(e)		> 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Nom	Méthode	Espèce	Dose	Durée d'exposition
Produit	CL50 (brouillard et poussière) Calculé(e)		> 5 mg/l	
Produit	CL50 (brouillard et poussière) Calculé(e)		> 5 mg/l	
Produit	CL50 (brouillard et poussière) Calculé(e)		> 5 mg/l	

Toxicité aiguë par voie cutanée

Nom	Méthode	Espèce	Dose
Produit	DL50 Calculé(e)		> 2,000 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**TRUSHOT 2.0™ NETTOYANT PUISSANT & DÉGRAISSANT**

Version 2.0

Date de révision 02.07.2025

Date d'impression 02.07.2025

Spécification Numéro: 350000035900

Produit	DL50 Calculé(e)		> 2,000 mg/kg
Produit	DL50 Calculé(e)		> 2,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Provoque des brûlures graves de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagenicité sur les cellules germinales	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	:	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	:	Le mélange ne contient aucune substance à une concentration supérieure à 0,1 % m/m qui figurent sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison des propriétés perturbant le système endocrinien.
Autres informations	:	Non identifié

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Produit** : Le produit lui-même n'a pas été testé.**12.1 Toxicité****Toxicité pour les poissons**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**TRUSHOT 2.0™ NETTOYANT PUISSANT & DÉGRAISSANT**

Version 2.0

Date de révision 02.07.2025

Date d'impression 02.07.2025

Spécification Numéro: 350000035900

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition
2-phénoxyéthanol	CL50 Essai en dynamique	Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	344 mg/l	96 h
	NOEC Essai en dynamique	Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	23 mg/l	34 d
Isotridécanol éthoxylé	CL50 OCDE ligne directrice 203	Danio rerio (poisson zèbre)	1 - 10 mg/l	96 h
1-amino-2-propanol	CL50 Essai en statique	Leuciscus idus (Ide)	215 mg/l	96 h
Oxyde de dimethylaurylamine	CL50	Poisson	0.6 - 32 mg/l	96 h
	NOEC Essai en dynamique Références croisées	Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	0.42 mg/l	302 d
hydroxyde de sodium	CL50	Poisson	35 - 189 mg/l	96 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition
2-phénoxyéthanol	CE50	Daphnia magna (Grande daphnie)	> 500 mg/l	48 h
	NOEC Essai en semi-statique	Daphnia magna	9.43 mg/l	21 d
Isotridécanol éthoxylé	CE50	Daphnia (Daphnie)	7.07 mg/l	48 h
1-amino-2-propanol	CE50 Essai en statique	Daphnia magna (Grande daphnie)	108.82 mg/l	48 h
Oxyde de dimethylaurylamine	CE50	Daphnia (Daphnie)	0.5 - 10.8 mg/l	48 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**TRUSHOT 2.0™ NETTOYANT PUISSANT & DÉGRAISSANT**

Version 2.0

Date de révision 02.07.2025

Date d'impression 02.07.2025

Spécification Numéro: 350000035900

	NOEC Essai en dynamique Références croisées	Daphnia magna (Grande daphnie)	0.7 mg/l	21 d
hydroxyde de sodium	CE50	Daphnia magna (Grande daphnie)	40.4 mg/l	48 h

Toxicité des plantes aquatiques

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition
2-phénoxyéthanol	CE50b	Desmodesmus subspicatus (algues vertes)	500 mg/l	72 h
Isotridécanol éthoxylé	CE50	Desmodesmus subspicatus (algues vertes)	> 10 mg/l	72 h
1-amino-2-propanol	CE50 Essai en statique	Desmodesmus subspicatus (algues vertes)	32.7 mg/l	72 h
Oxyde de diméthyllaurylamine	NOEC	algue	0.075 mg/l	72 h
hydroxyde de sodium	Donnée non disponible			

12.2 Persistance et dégradabilité

Composant	Biodégradation	Durée d'exposition	Résumé
2-phénoxyéthanol	90 %	28 d	Facilement biodégradable.
Isotridécanol éthoxylé	79 %	28 d	Facilement biodégradable.
1-amino-2-propanol	>= 78 %	28 d	Facilement biodégradable.
Oxyde de diméthyllaurylamine	90 %	28 d	Facilement biodégradable.
hydroxyde de sodium	Donnée non disponible		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composant	Facteur de bioconcentration (FBC)	Coefficient de partage n-octanol/eau (log)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**TRUSHOT 2.0™ NETTOYANT PUISSANT & DÉGRAISSANT**

Version 2.0

Date de révision 02.07.2025

Date d'impression 02.07.2025

Spécification Numéro: 350000035900

2-phénoxyéthanol	1.86 Evalué(e)	1.13
Isotridécanol éthoxylé	Donnée non disponible	3.59
1-amino-2-propanol	0.11 Evalué(e)	-0.94
Oxyde de diméthyllaurylamine	> 87	< 2.7
hydroxyde de sodium	0.89 Evalué(e)	-1.38

12.4 Mobilité dans le sol

Composant	Point final	Valeur
2-phénoxyéthanol	Koc	40.74
Isotridécanol éthoxylé	Donnée non disponible	
1-amino-2-propanol	Koc	1.8 Evalué(e)
Oxyde de diméthyllaurylamine	Koc	1525 Mesuré(e)
hydroxyde de sodium	Donnée non disponible	

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	Résultats
2-phénoxyéthanol	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
Isotridécanol éthoxylé	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
1-amino-2-propanol	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
Oxyde de diméthyllaurylamine	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
hydroxyde de sodium	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient aucune substance à une concentration supérieure à 0,1 % m/m qui figurent sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison des propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes : Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**TRUSHOT 2.0™ NETTOYANT PUISSANT & DÉGRAISSANT**

Version 2.0

Date de révision 02.07.2025

Date d'impression 02.07.2025

Spécification Numéro: 350000035900

fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
L'élimination devrait s'effectuer en conformité avec les réglementations locales, provinciales ou nationales.
Veuillez recycler l'emballage vide.

Emballages : Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport par route	Transport maritime	Transport aérien
14.1 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	3267	3267	3267
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Corrosive Liquid, Basic, Organic, N.O.S. (Isopropanolamine)	Corrosive Liquid, Basic, Organic, N.O.S. (Isopropanolamine)	Corrosive Liquid, Basic, Organic, N.O.S. (Isopropanolamine)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement			
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Produit non transporté en vrac.	Produit non transporté en vrac.	Produit non transporté en vrac.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

: Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences ci-dessous :

Règlement (CE) No. 1907/2006

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses amendements (non applicable pour les cosmétiques)

Règlement (UE) n° 528/2012 (RPB) et ses amendements (applicable aux produits biocides)

Directive 75/324/CEE et ses amendements (applicable aux aérosols > 50ml)

Règlement (CE) n° 1223/2009 et ses amendements (applicable aux produits

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**TRUSHOT 2.0™ NETTOYANT PUISSANT & DÉGRAISSANT**

Version 2.0

Date de révision 02.07.2025

Date d'impression 02.07.2025

Spécification Numéro: 350000035900

cosmétiques)

Les tensioactifs contenus dans ce mélange sont conformes aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n ° 648/2004 pour les détergents (applicables aux détergents).

Directive 2001/95/CE relative à la Sécurité Générale des Produits

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (SEVESO)

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Le cas échéant, la(les) révision(s) sont notées par des barres en gras | | dans la marge de gauche.

Abréviations et acronymes utilisés

CE - Commission Européenne

CEE - Commission Economique Européenne

CLP - Classification, Etiquetage et Emballage des substances et des mélanges

EN - Standards ou Normes Européennes

PBT - Persistant, Bioaccumulable et Toxique

vPvB - très persistant, très bioaccumulable

UN - Nations Unies

Méthodes d'évaluation

Sauf indication contraire à la section 11, la procédure utilisée pour déterminer la classification pour la santé humaine est la méthode de calcul pertinente selon le règlement CLP (CE) n ° 1272/2008 et ses amendements.

Sauf indication contraire à la section 12, la procédure utilisée pour déterminer la classification environnementale est la méthode de la somme des composants classés selon le règlement CLP (CE) n ° 1272/2008 et ses amendements.

|| Texte complet pour phrase H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**TRUSHOT 2.0™ NETTOYANT PUISSANT & DÉGRAISSANT**

Version 2.0

Date de révision 02.07.2025

Date d'impression 02.07.2025

Spécification Numéro: 350000035900

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils relatifs à la formation

Fournir aux employés désignés une formation adéquate sur la façon de manipuler les produits chimiques.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**TRUSHOT 2.0™ NETTOYANT PUISSANT & DÉGRAISSANT Dilution pour utilisation finale**

Version 1.1

Date de révision 02.07.2025

Date d'impression 02.07.2025

Spécification Numéro: 350000036104

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit : TRUSHOT 2.0™ NETTOYANT PUISSANT & DÉGRAISSANT Dilution pour utilisation finale

UFI :

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Utilisations déconseillées : Non identifié

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité : SC Johnson Professional SAS,
3/5 rue du Pont des Halles,
94656 Rungis Cedex, FR

Téléphone : +33 (0) 141801130

Adresse e-mail : infofrance-scjpro@scj.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence : n° d'appel d'urgence ORFILA : 01.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification en accord avec le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans une catégorie de danger suivant le règlement (CE) 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage en conformité avec le Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP)

Conseils de prudence

Réglementations pour les détergents : **Contient**
moins de 5% agents de surface non ioniques, parfum

2.3 Autres dangers : **Perturbateur endocrinien**
Le mélange ne contient aucune substance à une concentration supérieure à 0,1 % m/m qui figurent sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison des propriétés perturbant le système endocrinien.

Substances PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance à une concentration supérieure à

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**TRUSHOT 2.0™ NETTOYANT PUISSANT & DÉGRAISSANT Dilution pour utilisation finale**

Version 1.1

Date de révision 02.07.2025

Date d'impression 02.07.2025

Spécification Numéro: 350000036104

0,1 % m/m qui répond aux critères de classification persistante, bioaccumulable et toxique ou très persistante et très bioaccumulable conformément à l'annexe XIII.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2 Mélanges****Substances**

Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006

Informations supplémentaires

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

- Inhalation : Pas de condition spéciale.
- Contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- Ingestion : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Yeux : Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
- Effet sur la peau : Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
- Inhalation : Peut irriter le système respiratoire.
Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
- Ingestion : Peut provoquer des douleurs abdominales.
Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**TRUSHOT 2.0™ NETTOYANT PUISSANT & DÉGRAISSANT Dilution pour utilisation finale**

Version 1.1

Date de révision 02.07.2025

Date d'impression 02.07.2025

Spécification Numéro: 350000036104

Sauf indication contraire, voir la description des mesures de premiers secours.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**

Approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Inapproprié : Non identifié

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3 Conseils aux pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Se référer à la norme EN ou nationale correspondante.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : En dehors des conditions normales d'utilisation éviter les rejets dans l'environnement. Éviter qu'une grande quantité de produit n'arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Nettoyer les résidus sur le site où le produit s'est répandu. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques : Équipement de protection individuel, voir section 8. Pour les considérations relatives à l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**TRUSHOT 2.0™ NETTOYANT PUISSANT & DÉGRAISSANT Dilution pour utilisation finale**

Version 1.1

Date de révision 02.07.2025

Date d'impression 02.07.2025

Spécification Numéro: 350000036104

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités** : Ne pas congeler.
Conserver hors de la portée des enfants.
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** : Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs Limites d'Exposition professionnelle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Se référer à la norme EN ou nationale correspondante.

8.2 Contrôles de l'exposition

- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.
Gants en Nitrile - Épaisseur 0,12mm; Temps de passage > 2 heures.
- Protection des yeux/du visage : Pas d'exigence particulière
- Protection de la peau et du corps : Pas d'exigence particulière
- Autres informations : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- Contrôles de l'exposition de l'environnement : Voir section 6.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Aspect : liquide
- Couleur : incolore
- Odeur : Florale fruitée
- pH : 11.3
à (25 °C)
- Point de fusion/point de congélation : 0 °C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**TRUSHOT 2.0™ NETTOYANT PUISSANT & DÉGRAISSANT Dilution pour utilisation finale**

Version 1.1

Date de révision 02.07.2025

Date d'impression 02.07.2025

Spécification Numéro: 350000036104

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 100 °C
Point d'éclair	: > 100 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Test non applicable pour ce type de produit.
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	: Non mesuré car le point éclair est supérieur à 100°C.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	: Non mesuré car le point éclair est supérieur à 100°C.
Pression de vapeur	: Non mesuré car le point éclair est supérieur à 100°C.
Densité de vapeur relative	: Non mesuré car le point éclair est supérieur à 100°C.
Densité relative	: 1.00 g/cm3
Solubilité(s)	: soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non requis car le produit est un mélange.
Température d'auto-inflammabilité	: Non mesuré car le point éclair est supérieur à 100°C.
Température de décomposition	: Non mesuré car le mélange n'est pas autoréactif.
Viscosité cinématique	: similaire à l'eau
Caractéristiques des particules	: Non requis car le mélange est un liquide.

9.2 Autres informations

Autres informations : Non identifié

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité chimique	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	: Aucun(e) à notre connaissance.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**TRUSHOT 2.0™ NETTOYANT PUISSANT & DÉGRAISSANT Dilution pour utilisation finale**

Version 1.1

Date de révision 02.07.2025

Date d'impression 02.07.2025

Spécification Numéro: 350000036104

- 10.4 Conditions à éviter** : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
- 10.5 Matières incompatibles** : Aucun(e) à notre connaissance.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

Nom	Méthode	Espèce	Dose
Produit	DL50 Calculé(e)		> 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Nom	Méthode	Espèce	Dose	Durée d'exposition
Produit	CL50 (brouillard et poussière) Calculé(e)		> 5 mg/l	

Toxicité aiguë par voie cutanée

Nom	Méthode	Espèce	Dose
Produit	DL50 Calculé(e)		> 2,000 mg/kg

- Corrosion cutanée/irritation cutanée** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation cutanée** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**TRUSHOT 2.0™ NETTOYANT PUISSANT & DÉGRAISSANT Dilution pour utilisation finale**

Version 1.1

Date de révision 02.07.2025

Date d'impression 02.07.2025

Spécification Numéro: 350000036104

Cancérogénicité	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	:	Le mélange ne contient aucune substance à une concentration supérieure à 0,1 % m/m qui figurent sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison des propriétés perturbant le système endocrinien.
Autres informations	:	Non identifié

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Produit** : Le produit lui-même n'a pas été testé.**12.1 Toxicité**

Pas de données environnementales requises.

Toxicité pour les poissons

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité des plantes aquatiques

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2 Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**TRUSHOT 2.0™ NETTOYANT PUISSANT & DÉGRAISSANT Dilution pour utilisation finale**

Version 1.1

Date de révision 02.07.2025

Date d'impression 02.07.2025

Spécification Numéro: 350000036104

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.4 Mobilité dans le sol

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient aucune substance à une concentration supérieure à 0,1 % m/m qui figurent sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison des propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes : Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Produit** : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
L'élimination devrait s'effectuer en conformité avec les réglementations locales, provinciales ou nationales.
Veuillez recycler l'emballage vide.
- Emballages** : Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Transport par route**

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Transport maritime

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Transport aérien

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement** : Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences ci-dessous :
Règlement (CE) No. 1907/2006

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ*(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)***TRUSHOT 2.0™ NETTOYANT PUISSANT & DÉGRAISSANT Dilution pour utilisation finale**

Version 1.1

Date de révision 02.07.2025

Date d'impression 02.07.2025

Spécification Numéro: 350000036104

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses amendements (non applicable pour les cosmétiques)

Règlement (UE) n° 528/2012 (RPB) et ses amendements (applicable aux produits biocides)

Directive 75/324/CEE et ses amendements (applicable aux aérosols > 50ml)

Règlement (CE) n° 1223/2009 et ses amendements (applicable aux produits cosmétiques)

Les tensioactifs contenus dans ce mélange sont conformes aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 pour les détergents (applicables aux détergents).

Directive 2001/95/CE relative à la Sécurité Générale des Produits

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (SEVESO)

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Le cas échéant, la(les) révision(s) sont notées par des barres en gras | | dans la marge de gauche.

Abréviations et acronymes utilisés

CE - Commission Européenne

CEE - Commission Economique Européenne

CLP - Classification, Etiquetage et Emballage des substances et des mélanges

EN - Standards ou Normes Européennes

PBT - Persistant, Bioaccumulable et Toxique

vPvB - très persistant, très biocaccumulable

UN - Nations Unies

Méthodes d'évaluation

Sauf indication contraire à la section 11, la procédure utilisée pour déterminer la classification pour la santé humaine est la méthode de calcul pertinente selon le règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Sauf indication contraire à la section 12, la procédure utilisée pour déterminer la classification environnementale est la

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**TRUSHOT 2.0™ NETTOYANT PUISSANT & DÉGRAISSANT Dilution pour utilisation finale**

Version 1.1

Date de révision 02.07.2025

Date d'impression 02.07.2025

Spécification Numéro: 350000036104

méthode de la somme des composants classés selon le règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Conseils relatifs à la formation

Fournir aux employés désignés une formation adéquate sur la façon de manipuler les produits chimiques.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Adelya, Terre & Hygiène